



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 22

LES LANGUES OFFICIELLES

La promotion de la dualité linguistique

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 25 octobre 2011

LE SÉNAT

Le mardi 25 octobre 2011

LES LANGUES OFFICIELLES

LA PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : J'ai une question complémentaire au sujet de la question que j'ai posée. Je ne vais pas faire suite aux commentaires de madame le ministre à ce moment-ci puisque je crois que cela mérite une question supplémentaire par la suite.

Il est difficile d'accomplir quoi que se soit lorsqu'on ne cesse de nier, année après année, que de sérieux problèmes existent dans l'application de la Loi sur les langues officielles au sein des agences et ministères fédéraux. Ce gouvernement maintient qu'il n'y a aucun problème dans la façon avec laquelle il aborde les défis auxquels les communautés font face.

C'est malheureusement cette attitude qui continuera d'empêcher l'amélioration de l'application de la Loi sur les langues officielles au sein de nos ministères et agences et auprès de nos communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le gouvernement s'engagera-t-il à élaborer une politique d'application de la Loi sur les langues officielles qui procurera la cohérence nécessaire entre tous ces ministères et toutes ces agences?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, le gouvernement n'a jamais prétendu que la situation est parfaite et qu'il n'y a aucun problème. Comme je l'ai déjà dit, nous faisons des progrès. Le commissaire aux langues officielles l'a confirmé et a précisé que le nombre d'organismes qui présentent des rapports sur les langues officielles est passé

de 30 à 200. Comme je l'ai dit dans une réponse à une question du sénateur Chaput, il est toujours possible de faire mieux. Le gouvernement va certainement continuer de chercher à apporter ces améliorations.

- (1500)

Je constate également qu'après avoir été interrogé par un sénateur de ce côté-ci au sujet de l'engagement personnel du premier ministre à l'égard des langues officielles, le commissaire aux langues officielles a utilisé l'adjectif « exemplaire » pour décrire cet engagement.

Le sénateur Mockler : C'est bien vrai.

Le sénateur LeBreton : Cela dit, permettez-moi de le répéter, le gouvernement ne va pas changer : nous appuyons fortement la dualité linguistique au pays. Nous fournissons un soutien sans précédent à cette cause dans le cadre de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne*. Nous en sommes à la troisième année d'un engagement de cinq ans à l'égard de cette feuille de route.

Aujourd'hui, plus de 71 p. 100 des engagements pris par notre gouvernement dans la feuille de route ont été confirmés et financés. Il s'agit notamment de nouveaux programmes de traduction destinés à l'industrie de l'édition et du financement de radios et de groupes communautaires qui ont besoin d'aide pour pouvoir fonctionner.

Nous sommes loin de penser que nous avons terminé notre travail; ce n'est pas le cas. Toutefois, nous avons bel et bien fait de grands progrès. En fait, je dirais même que nous en avons fait plus que tout autre gouvernement par le passé.